

Une cinquantaine de personnes avait répondu présente à l'invitation de la municipalité de Saint Simon, vendredi 24 février 2023, pour la présentation publique et le dernier comité de pilotage de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) engagé en 2020.

Ce projet qui vise à améliorer les connaissances sur la biodiversité à l'échelle communale et favoriser l'appropriation des enjeux liés par les élus et habitants de la commune, a bénéficié d'un financement à hauteur de 80 % de l'office français de la biodiversité (OFB) et a permis de dresser un état des lieux de la biodiversité de la commune grâce à des inventaires qui ont porté sur 4 principaux groupes d'espèces (Flore / oiseaux / amphibiens / chauves-souris) réalisés par le CPIE et le bureau d'étude Alter Eco.

Au total 9 969 données ont été compilées pour l'analyse des enjeux sur la commune. L'apport des inventaires ABC représentant 51 % des données totales. Ainsi, 566 espèces de flore ; 73 espèces d'oiseaux ; 7 espèces d'amphibiens ; 16 espèces de chauves-souris ont été recensées sur Saint Simon.

L'ABC a également été l'occasion de sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité et mobiliser les habitants à travers un inventaire participatif qui a permis de récolter 274 données et des temps d'animations, de sorties sur le terrain pour observer et apprendre à connaître les papillons, les amphibiens, les oiseaux, les chauves-souris, les milieux humides, les plantes spontanées des zones bâties.

La présentation a permis de dresser le panorama de la biodiversité communale « par grand milieu naturel ».

Les participants ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir que certains secteurs des milieux agricoles comme le vallon de Lasvergne, Oyez et Boussac, présentent un grand intérêt avec des prairies naturelles peu ou pas amendées et utilisées pour le pâturage bovin. Par leur diversité floristique, ces prairies naturelles accueillent de nombreux insectes. Elles constituent ainsi des territoires de chasse essentiels pour de nombreux oiseaux, chauves-souris et reptiles. Les haies bien conservées abritent une riche biodiversité qui y trouve un gîte, des ressources alimentaires et les utilise pour se déplacer. Les haies favorisent ainsi les espèces auxiliaires essentielles à l'équilibre de l'écosystème agricole.

Les caractéristiques et les nombreux enjeux des milieux aquatiques et humides indispensables à une grande partie de la faune ont également été présentés. La présence d'espèces emblématiques sur la Jordanne comme la loutre d'Europe, la truite Fario et le cincle plongeur a été relevée. Le triton marbré espèce rare et menacée a été observé sur plusieurs étendues d'eau de la commune.

La zone humide de Boussac, en grande partie communale, est exceptionnelle par sa taille et la présence de milieux tourbeux. Suite à une visite de terrain en 2021, la commune a d'ailleurs enclenché une réflexion sur la gestion de ces parcelles, actuellement louées à un éleveur, afin de pérenniser les bonnes pratiques agricoles actuelles et commencer une discussion sur les possibles améliorations à apporter.

D'autres milieux ont été mis en lumière : la forêt avec la présence d'une forêt ancienne sur les versants nord-ouest présentant un intérêt particulier pour la faune et la flore, quelques rares secteurs de pelouses sèches exposés au sud, vers Mélicomps, Oyez ou Faliès et composées d'une flore spécifique, des roches et falaises abritant plusieurs espèces rares et menacées telles que le faucon pèlerin et le grand-duc d'Europe.

Enfin, on trouve dans les zones urbanisées une mosaïque de milieux variés favorables à de nombreuses espèces, certaines protégées car en régression telles l'hirondelle des fenêtres qui comptaient 31 nids occupés dans le bourg de St Simon ou l'Alyte accoucheur qui s'abrite dans les vieux murs de plusieurs hameaux de la commune.

Le niveau de connaissance de la biodiversité sur St Simon a été significativement amélioré grâce à l'ABC. Le rapport qui sera prochainement consultable en mairie a également permis d'identifier plusieurs pistes d'actions telles que :

- la préservation du bocage et la plantation de haies et d'arbres en milieu agricole,
- le maintien des boisements naturels et la continuité du couvert forestier,
- la préservation et la restauration des zones humides et des cours d'eau (ripisylves et continuité écologique),
- le maintien des secteurs de pelouses sèches par le pâturage extensif,
- ou encore le développement de la biodiversité dans les jardins et la lutte contre la pollution lumineuse.....

La commune, en plus du projet de préservation de la zone humide de Boussac, souhaite prendre en compte l'enjeu biodiversité dans ses projets de modification progressive de la gestion des espaces verts, et de rénovation de la cour d'école notamment.